

AR Prefecture

017-200041614-20240917-2024_09_12-DE
Reçu le 23/09/2024Aunis-
Sud-

Imagine la futuralté

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du mardi 17 septembre 2024
DELIBERATION n°2024_09_12APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES
DES 21 MAI, 18 JUIN ET 16 JUILLET 2024

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX
En exercice	Présents	Votants	
50	34	41	
Quorum : 26			
Présents / Membres titulaires :			
Jean GORIOUX - Catherine DESPREZ - Christian BRUNIER - Raymond DESILLE - Eric BERNARDIN - Gilles GAY - Pascal TARDY - Christophe RAULT - Anne-Sophie DESCAMPS - Pascale GRIS (a reçu pouvoir de Frédérique RAGOT) - Barbara GAUTIER (a reçu pouvoir de Bruno CALMONT) - Didier BARREAU - Christelle GRASSO - Marie-France MORANT - François PELLETIER (a reçu pouvoir de Joël LALOYEAUX) - Olivier DENECHAUD - Baptiste PAIN - Emmanuel JOBIN - Florence VILLAIN - Angélique PEINTRE (a reçu pouvoir de Pascal MAGINOT) - Lydia BERETTI - Philippe BARITEAU (a reçu pouvoir de Micheline BERNARD) - Emmanuel NICOLAS (a reçu pouvoir de Jean-Michel SOUSSIN) - Pascale BERTEAU - Philippe BODET - Denis DUBOURGNOUX - Marylise BOCHE - Sylvie PLAIRE (a reçu pouvoir de Kévin BAYNAUD) - Laurent ROUFFET - Jean-Yves ROUSSEAU - Stéphane AUGÉ - Danièle BALLANGER - Thierry PILLAUD			
Présents/ Membres suppléants :			
Yannick BODAN			
Absents :			
Alisson CURTY, Éric GUINOISEAU, Steve GABET (excusé), David CHAMARD, Matthieu CADOT, Martine LLEU, Younes BIAR, Didier TOUVRON (excusé), Thierry BLASZEZYK			

Secrétaire de Séance : Olivier DENECHAUD
Convocation envoyée le : 11 septembre 2024
Affichage de la convocation le : 11 septembre 2024

Auteur de l'acte : Jean GORIOUX, Président
Télétransmission en préfecture le : 23 SEP. 2024
n°: 017-200041614-20240917-2024_09_12-DE
Date de publication sur le site Internet : 23 SEP. 2024

AR Prefecture

017-200041614-20240917-2024_09_12-DE
Reçu le 23/09/2024

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES DES 21 MAI, 18 JUIN ET 16 JUILLET 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur proposition de **Monsieur Jean GORIOUX**, Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

A l'unanimité,

- approuve le procès-verbal de la réunion du mardi 21 mai 2024 qui a été communiqué à l'ensemble des membres de l'Assemblée,
- approuve le procès-verbal de la réunion du mardi 18 juin 2024 qui a été communiqué à l'ensemble des membres de l'Assemblée,
- approuve le procès-verbal de la réunion du mardi 16 juillet 2024 qui a été communiqué à l'ensemble des membres de l'Assemblée,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour Extrait Conforme :
Les signatures sont au registre.
Fait à Surgères,
Le 19 septembre 2024

Le Président

Jean GORIOUX



Le secrétaire de séance

Olivier DENECHAUD

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.